

*Questions orales*

Le ministre n'est pas sans savoir que, par suite de la faillite des sociétés Odyssey International et Thompson Vacations, des milliers de Canadiens et de Canadiennes se retrouvent coincés dans les Antilles et dans le sud des États-Unis. Il sait probablement aussi que, à cause d'une lacune de la *Loi nationale sur les transports*, les compagnies de transport à la demande comme Odyssey peuvent mener leurs activités sans garantie financière.

Je voudrais entendre le ministre dire à la Chambre qu'il va remédier à cet état de choses dans les plus brefs délais pour que les Canadiens soient mieux protégés lorsqu'ils voyagent à l'étranger.

**L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)):** Monsieur le Président, je remercie le député de me fournir l'occasion de rassurer les voyageurs. Le groupe d'intervention d'urgence des voyageurs, un comité qui relève de l'Association canadienne des voyageurs, s'occupe actuellement de rapatrier les touristes qui ont subi le contrecoup de cette faillite.

Je voudrais rappeler aux touristes que la première chose à faire en pareille situation est de communiquer avec son agence de voyage et avec nos services d'ambassade. Ceux-ci ont été prévenus d'offrir aux touristes visés l'aide consulaire dont ils ont besoin.

J'ai appris que tous étaient sur le chemin du retour.

Je voudrais également signaler au député qu'il n'y a pas à proprement parler de lacune. Il s'agit plutôt d'une dispense accordée aux services de transport à la demande exploités par des transporteurs qui détiennent une licence de service régulier parce qu'on avait jugé qu'ils avaient la capacité financière voulue. L'Office national des transports est en train de réviser ses règlements pour déterminer s'il y a lieu de révoquer cette dispense et d'exiger de toutes les compagnies de transport à la demande une garantie sous forme d'acompte. On devrait connaître sa décision d'ici quelques semaines.

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre d'État. Je lui rappelle que cette exemption a été prévue lorsque l'industrie aérienne était extrêmement stable et qu'elle n'a pas été conçue pour une période de déréglementation qui permet à toutes sortes de nouvelles sociétés de se lancer en affaires du jour au lendemain pour desservir les marchés établis.

Étant donné que les fonds créés par les provinces pour protéger les clients des agences de voyage, que ce soit en

Ontario, en Colombie-Britannique ou ailleurs, ne suffiront peut-être pas à dédommager de toutes leurs pertes les passagers touchés par cette faillite et que c'est une exemption fédérale qui a permis à cette situation de se produire, le gouvernement va-t-il envisager d'arrondir ces fonds de façon à absorber la totalité des pertes subies?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)):** Monsieur le Président, je voudrais dire au député que la déréglementation a en fait créé une situation de concurrence entre les sociétés aériennes dans le plus grand intérêt de la population canadienne.

Pour ce qui est de son scénario pessimiste, je lui réponds que, en tant que gouvernement responsable, nous nous occuperons du problème en temps et lieu.

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Transports et elle porte sur le même sujet. J'ai discuté de cette question avec des gens qui travaillent dans ce domaine. Les organisations qui représentent les agences de voyage et les voyageurs ont signalé au gouvernement, il y a plusieurs mois, l'existence, dans la réglementation de Transports Canada sur les vols nolisés, d'un grave problème qui concerne directement les 7 000 Canadiens qui ont été laissés en plan à l'étranger au cours du week-end.

Étant donné qu'il y a eu quatre faillites ces derniers mois—j'admets que ces entreprises étaient cautionnées—le ministre peut-il expliquer pourquoi il n'a rien fait quand il a été mis au courant du problème, il y a plusieurs mois? Ce qui est arrivé ce week-end est la conséquence de son inaction.

**L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)):** Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait mentionné que dans la plupart des cas qui se sont produits récemment, les voyageurs étaient cautionnés, comme le règlement l'exige.

Quant à la situation dans son ensemble, je viens de répondre au député précédent que l'Office national des transports examine les règlements pour voir s'il est possible et nécessaire d'obliger toutes les sociétés offrant des vols nolisés à être protégées et il doit se prononcer d'ici quelques semaines.

[Français]

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. J'accepte la réponse du ministre, mais il a été avisé.